

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Advanced Mineral Product sur la commune principale de l'AIOT 7 rue Marcel Dassault 18000 BOURGES.

La référence de votre dossier est A-4-N8EWIZCBL8 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/02/2024 à 15h39 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **97978425300010**

Raison sociale **ADVANCED MINERAL PRODUCT**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**7 rue Marcel Dassault**

**18000 BOURGES**

## Signataire

Qualité : **Directeur Général**

## Référent

Fonction : **Ingénieur HSE**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Advanced Mineral Product**

Description des activités :

**Site de production de produits actifs destinés à la fabrication de piles thermiques. Les principales activités qui seront exercées sur le site en phase d'exploitation seront les suivantes : - Unités de fabrication de produits chimiques : --> poudre de fer (précipitation et traitement thermique), --> alliages de lithium (fusion & concassage & broyage & tamisage) et mélange fer - lithium, --> disulfure de cobalt, --> oxyde alcalin ou alcalino-terreux - Atelier de fabrication de traversées**

hermétiques (partie de la pile + revente externe diversifiée) comprenant des fours de cuissons électriques Les Matières Premières fabriquées seront en majorité utilisées pour produire les produits actifs des cellules électrochimiques pour la fabrication de piles sur le site ASB et ses filiales Les procédés de fabrication seront optimisés afin de limiter la production de déchets. Selon les projections actuelles, le site emploiera à terme environ 50 personnes.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

**7 rue Marcel Dassault**

**18000 BOURGES**

X : 650173

Y : 6661519

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Libellé des

Rubrique	Alinéa	rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1450	1450-2	Solides inflammables	Quantité susceptible d'être présente 950 kg	D	
4715	4715-2	Hydrogène (numéro CAS 133-74-0)	Quantité susceptible d'être présente 0.8 t	D	
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 12.6 ha	D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Déchets non dangereux valorisés : - Papiers cartons ; - Métal ; - Bois : palettes, emballages. Déchets résiduels non dangereux. Déchets dangereux traités par prestataire de traitement des déchets dangereux : - Emballages vides souillés ; - Déchets poudre de fer et oxyde de fer et oxalate de fer ; - Déchets Disulfure de cobalt ; - Poudres contenant du lithium ; - Lithium ou Alliages contenant du lithium ; - Matériaux souillés par du lithium ou alliages de lithium (outillages, EPI, ...) ; - Eaux souillées de lavage de pièces mécaniques ; - Sable de sablage souillé ; - Huiles de maintenance ; Suivant solution mise en place pour le traitement des eaux industrielles : - Si objectif « zéro rejet » non atteint : boues et eaux chargées en éléments métalliques ou soufrés - Si objectif « zéro rejet » atteint : boues concentrées en éléments métalliques ou soufrés**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**1 RIA de 40 mm équipé d'une lance avec 1 extincteur de 50 kg sur roue au niveau de l'hydrogène gazeux. Bâtiment équipé en extincteurs adaptés aux risques. Installations sous détection incendie Bâche de récupération des eaux d'incendie de 420 m3 minimum. Ateliers à risque d'incendie séparés par des murs coupe feu 2h (fabrication poudre de fer, disulfure de cobalt, oxyde alcalins, fabrication alliages de lithium et mélange fer-lithium, ainsi que certains locaux techniques).**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)